

COMMISSION JEUNES

PV du 19 décembre 2022

Président : M Franck VARILLES

Présents : Mme Myriam Bellabiod, Mr Alain DROUIN, Jean-Luc PASCAREL, Jérôme TISSEUR, Laurent VOURIOT, David CARRASCO

Excusés : Mr Ludovic GALINIER, Patrice BOFFELLI

ORDRE DU JOUR

- U13
- COUPE U13 OSPORT
- CHALLENGE U13 PEYTAVY

Clubs qualifiés en interdistrict : FUN, FAC 1, SNCM

Clubs en D1 : OCSM, GOAL, Briolet, GFPLM 1, Haut Minervois, GFC 2, RC PIEUSSE, FAC3

Clubs en D2 : FAC 2, GFC, FCCM 2, FUN 2, SCNM 2, OCSM 3, FUN 3, GOAL 2, FCCM, FC Lauquet, TREBES 1, FC Briolet 2, Entente Grand Malepere, FC Quillan, FC Trapel 2, SCNM 3

Clubs en D3 : Gruissan Armissan 1, Coursan Fleury, FC Trapel, Entente Grand Malepere 2, FC Trebes 2, FAC 4, FCCM 3, Salleles Cuxac, UFC Narbonne ; Coursan Fleury 2, UF Lézignan, RC Badens, Guissan Armissan 2, FUN 4, GOAL 3, Luc FC, UF Lézignan 2, US Conques, Ent Limoux Cougaing, GFPLM 3, RC Pieusse 2, FC Lauquet 2, Ent Limoux Cougaing 2, GFPLM 2, Malves, Ent 3S, FC Trapel 3, FC Briolet 3, GFC 3, GOAL 4, OCSM 2, Badens, Salleles Cuxac 2

Les règlements suivants ont été pris en compte par la commission :

Article 17 : Règles de départage

Article 17-1 : Classement dans la poule

En cas d'égalité de points le classement des équipes participant à un même groupe est établi de la façon suivante :

a) En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places il est tenu compte en premier du lieu du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex-aequo.
b) En cas de nouvelle égalité, elles sont départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux sur l'ensemble des matchs pris en compte pour déterminer le classement aux points des clubs ex-aequo tels que défini à l'alinéa a) ci-dessus.¹²

c) En cas de nouvelle égalité, on retient la différence de but calculée sur tous les matchs du groupe.

d) En cas de nouvelle égalité, on tiendra dans les mêmes conditions qu'au point c), celui qui aura marqué le plus grand nombre de but.

e) En cas de nouvelle égalité, il est fait application du classement dans le challenge de l'Esprit sportif dans les compétitions où il est en vigueur.

f) En cas de nouvelle égalité, le plus anciennement affilié à la FFF.

g) En cas de nouvelle égalité, par tirage au sort effectué par la commission compétente.

Article 17–2 : Classement dans la Division

Si plusieurs poules ont été instituées dans la même division, afin de déterminer les accessions ou descentes supplémentaires, un classement sera établi, selon les modalités suivantes :

- 1- La plus grande moyenne de points par match obtenus dans les rencontres dans chaque poule (nombre de points divisé par le nombre de matches joués).
- 2- En cas de nouvelle égalité, par la plus grande moyenne de différence de buts marqués par match.
- 3- En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant la meilleure moyenne de buts marqués par match.
- 4- En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du meilleur classement de l'Esprit sportif (dans les compétitions où il est mis en œuvre).
- 5- En cas de nouvelle égalité, la priorité sera donnée à une équipe première de club par rapport à une équipe réserve.
- 6- En cas de nouvelle égalité, le club le plus anciennement affilié à la FFF.
- 7- En cas de nouvelle égalité, par tirage au sort effectué par la commission compétente.

COUPE U13 OSPORT

Afin de définir le club recevant, voici les critères :

- 1) L'équipe qui a reçu sur le 1er tour, jouera à l'extérieur au tour suivant
- 2) Si les 2 équipes ont reçu ou joué à l'extérieur lors du tour précédent, l'équipe qui évolue au niveau le plus faible en championnat recevra.
- 3) si les équipes évoluent au même niveau en championnat, un tirage au sort en interne sera effectué

CHALLENGE U13 PEYTAVY

Afin de définir le club recevant, voici les critères :

- 1) L'équipe qui a reçu sur le 1er tour, jouera à l'extérieur au tour suivant
- 2) Si les 2 équipes ont reçu ou joué à l'extérieur lors du tour précédent, l'équipe qui évolue au niveau le plus faible en championnat recevra.
- 3) si les équipes évoluent au même niveau en championnat, un tirage au sort en interne sera effectué

Le Président
M. Franck Varilles

